

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ce samedi 10 novembre 2018 à 17h00, les adhérents du SCA Golf, association sportive en charge de l'animation du golf d'Abbeville, ont répondu massivement à l'invitation de son président, Philippe BILLORE, qui souhaitait les informer des actions engagées depuis l'annonce de la fermeture prochaine du golf.

En introduction, Philippe BILLORE a rappelé les faits : le 15 octobre dernier, à l'issue d'une assemblée générale extraordinaire, les actionnaires de la SA Domaine du Val, société d'exploitation du golf, ont décidé la liquidation amiable de la société et, de ce fait, de la fermeture du golf au 31 décembre 2018. Cette décision serait motivée par les pertes récurrentes qu'enregistre cette société (environ 30 000 euros par an). L'objectif poursuivi par la famille PODVIN, actionnaire majoritaire et propriétaire d'une part importante du foncier, serait ainsi de limiter les pertes et d'optimiser le fonctionnement du golf de Nampont-Saint-Martin, près de Montreuil-sur-Mer, équipement également propriété de la famille PODVIN, en misant sur un report massif des joueurs Abbeillois vers ce terrain. Ces derniers ont d'ailleurs déjà reçu des propositions attractives pour s'abonner à Nampont. Philippe BILLORE souligne le caractère brutal et inattendu de cette décision. Il rappelle notamment que lors de la dernière assemblée générale de son association, en novembre 2017, Laurence BECU, Directrice générale de la SA Domaine du Val et fille de Monsieur PODVIN, avait réitéré solennellement son attachement au golf d'Abbeville et son souhait de le développer. Au final, moins d'un an après, elle annonce la fermeture du golf par la liquidation de la société d'exploitation et le licenciement de ses cinq salariés.

Après ce rappel, l'ensemble des adhérents présents a manifesté son soutien chaleureux et appuyé aux cinq salariés du golf au sort duquel ils ne peuvent rester insensibles.

C'est en pensant notamment à eux qu'ils ont donné mandat au bureau de l'association pour proposer en leur nom à Madame BECU une augmentation de leur cotisation annuelle en vue d'accroître les ressources d'exploitation et d'éviter les déficits à venir. Ils espèrent que cette proposition sera de nature à infléchir sa décision.

Par ailleurs, nourris par le sentiment d'être pris en otage par la famille PODVIN, ils ont tout aussi massivement exprimé leur refus de reporter leur abonnement sur le golf de Nampont-Saint-Martin.

Les membres de l'association ne veulent pas se résigner à la fermeture de leur golf, lieu de convivialité et atout du développement territorial. Jérôme BIGNON, sénateur et golfeur abbeillois de la première heure, a notamment rappelé l'importance d'une telle structure pour le développement économique et touristique d'Abbeville, du Vimeu et de la Baie de Somme. Bien que privé, il est évident que ce golf est un outil de développement territorial et qu'il a donc de fait une vocation d'intérêt public.

Les membres de l'association étudient donc toutes les solutions possibles pour qu'Abbeville et ses environs continuent de bénéficier de l'intérêt et de l'attrait d'un golf sur ce territoire.

Leur projet de reprise de l'exploitation du golf par une structure associative a été rejeté par la famille PODVIN qui ne croit pas cette solution viable. Elle propose, sans que cette solution n'ait réellement été étudiée, de maintenir un équipement minimal à Abbeville, comme le practice ou le parcours compact de 6 trous, ce qui est bien insuffisant pour des joueurs confirmés.

D'autres pistes sont à l'étude comme la création d'un autre golf au financement duquel des instances publiques ou parapubliques pourraient contribuer.

Philippe BILLORE a enfin donné lecture d'un courrier qu'il venait de recevoir de la Fédération Française de GOLF (FFGolf). Cette dernière l'informe que, suite à un appel qu'elle a reçu de Madame BECU pour l'informer de la fermeture prochaine du golf d'Abbeville, elle s'apprêtait à radier le SCA Golf au 30 novembre 2018 au motif que l'association ne pourra plus justifier de la jouissance permanente d'un terrain et qu'il lui deviendra alors impossible de fournir à ses membres des licences pour l'année 2019; la commercialisation de ces licences commençant le 1^{er} décembre prochain.

Moins de six semaines après que la France a accueilli la Ryder Cup, la plus grande compétition de golf au monde, présentée par la Fédération Française de GOLF comme un levier majeur du développement du golf en France, cette décision de radier une association sportive aussi rapidement, sans même prendre soin de s'informer des démarches en cours et des alternatives envisageables, semble pour le moins surprenante.

Cette décision n'est pas sans conséquences. Le SCA Golf est aujourd'hui la structure d'accueil de l'école de golf d'Abbeville. Si la Fédération maintenait sa décision, ce sont quarante enfants qui se trouveront privés de leur activité sportive dès fin novembre. Conséquence d'autant plus dommageable que l'école de golf abbevilloise est l'une des plus dynamiques de la région.

De la même manière, la fermeture du golf au 31 décembre entraînerait la fin de l'UNSS Golf. Là encore, les jeunes des collèges et lycées d'Abbeville s'illustrent depuis plusieurs années au niveau régional et national. Ce serait un énorme gâchis sur le plan sportif et éducatif.

Enfin, le golf d'Abbeville a toujours accueilli les écoles primaires de la région pour leur faire découvrir le golf. La fermeture de la structure pose question sur le devenir de cette autre démarche éducative.

Au final, après deux heures d'échanges, les adhérents du SCA Golf se sont quittés confiants sur les perspectives offertes par les actions entreprises et plus motivés que jamais à ne rien céder face à ce qui leur apparaît comme une décision brutale et unilatérale d'une famille usant de son pouvoir sans se soucier des conséquences ni de l'intérêt commun.